

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 16 décembre 2019 à 20h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ABSENTE :

Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-011 concernant le taux de taxation pour 2020
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-009 autorisant l'entretien des chemins privés 2019-2020
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-012 autorisant l'entretien des rues du Domaine Ouellet 2019-2020
- 3.4 Mandat au cabinet comptable Stéphane Bérard inc. pour l'audit financier de la réclamation finale de la taxe sur l'essence et la compensation du Québec (TECQ) de la période 2014-2018
- 3.5 Dépôt de la réclamation dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
- 3.6 Autorisation à la Municipalité de Charrette à se joindre au regroupement des municipalités se prévalant des services de l'agente de développement en loisirs de la MRC de Maskinongé
- 3.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020
- 3.8 Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, organismes et particuliers
- 3.9 Demande de soutien financier pour l'événement « La chanson en polyphonie à Saint-Élie-de-Caxton »
- 3.10 Mandat à Guilbert Urbanisme pour des services d'accompagnement professionnel en urbanisme pour 2020
- 3.11 Désignation des représentants à la vente pour défaut de paiement de taxes
- 3.12 Désignation de la mairesse suppléante

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-12-286

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté sans aucune modification.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-011 CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION POUR 2020**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME LUCIE HAMELIN.DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2019-011 concernant le taux de taxation pour 2020.

Le projet de règlement 2019-011 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-009 AUTORISANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS 2019-2020**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME FRANCINE BUISSON.DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2019-009 autorisant l'entretien des chemins privés 2019-2020.

Le projet de règlement 2019-009 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-012 AUTORISANT L'ENTRETIEN DES RUES DU DOMAINE OUELLET 2019-2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME FRANCINE BUISSON.DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2019-012 autorisant l'entretien des rues du Domaine Ouellet 2019-2020.

Le projet de règlement 2019-012 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

3.4 MANDAT AU CABINET COMPTABLE STÉPHANE BÉRARD INC. POUR L'AUDIT FINANCIER DE LA RÉCLAMATION FINALE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA COMPENSATION DU QUÉBEC (TECQ) DE LA PÉRIODE 2014-2018

MANDAT AU CABINET COMPTABLE STÉPHANE BÉRARD CPA INC. POUR L'AUDIT FINANCIER DE LA RÉCLAMATION FINALE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA COMPENSATION DU QUÉBEC (TECQ) DE LA PÉRIODE 2014-2018

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'audit financier des dépenses effectuées pour faire la réclamation finale de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU que la Municipalité a accordé le mandat général de d'audit financier au cabinet comptable Stéphane Bérard CPA inc. par la résolution 2019-12-266.

RÉSOLUTION 2019-12-287

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER le mandat d'audit financier de la réclamation finale de la taxe sur l'essence et la compensation du Québec (TECQ) de la période 2014-2018 au cabinet comptable Stéphane Bérard Inc.

Adoptée

3.5 DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

RÉCLAMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

RÉSOLUTION 2019-12-288

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton approuve les dépenses d'un montant de 168 128 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

3.6 AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE CHARETTE À SE JOINDRE AU REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS SE PRÉVALANT DES SERVICES DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARETTE POUR REJOINDRE LE REGROUPEMENT DE PARTENARIAT CONCERNANT L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

ATTENDU que le service des loisirs est un service important dans une communauté;

ATTENDU que la Municipalité de Charette a un intérêt à se joindre au regroupement des six municipalités qui forment le regroupement pour l'utilisation d'une agente de développement en loisirs, afin qu'elle puisse bénéficier des services de cette agente;

ATTENDU que la Municipalité de Charette demande l'autorisation aux six municipalités de se joindre au regroupement et qu'elle s'engage à acquitter sa partie des frais.

.RÉSOLUTION 2019-12-289

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Charette à se joindre au regroupement des municipalités pour se prévaloir des services de l'agente de développement en loisirs en acquittant sa part des frais.

Adoptée

3.7 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2020

ATTENDU que le conseil municipal doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 qui débutera sous peu;

RÉSOLUTION 2019-12-290

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

:

QUE le Conseil municipal fixe et adopte le calendrier suivant des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2020.

13	Janvier	2020		6	Juillet	2020
3	Février	2020		3	Août	2020
9	Mars	2020		8	Septembre	2020
6	Avril	2020		5	Octobre	2020
4	Mai	2020		2	Novembre	2020
1	Juin	2020		7	Décembre	2020

Adoptée

3.8 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX ASSOCIATIONS DE LACS, ORGANISMES ET PARTICULIERS

ADOPTION POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX LACS, AUX ORGANISMES ET AUX PARTICULIERS

ATTENDU QUE la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux particuliers vient à échéance le 31 décembre 2019.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite poursuivre l'application de ce programme de soutien pour la prochaine année.

RÉSOLUTION 2019-12-291

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adopte la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux particuliers qui sera en vigueur dès son adoption jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée

3.9 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT « LA CHANSON EN POLYPHONIE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT « LA CHANSON EN POLYPHONIE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

ATTENDU que le projet « La chanson en polyphonie à Saint-Élie-de-Caxton » s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la municipalité;

ATTENDU que ce projet procurera une visibilité nationale à Saint-Élie-de-Caxton et aura des retombées positives pour la municipalité;

ATTENDU que ce projet permettra de mettre en valeur le talent de nos artistes locaux.

ATTENDU que pour l'organisation de cet événement, les organisateurs ont besoin de disposer du Garage de la culture pour une période de quatre jours, soit du 23 au 26 juillet 2020.

RÉSOLUTION 2019-12-292

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE METTRE à la disposition de l'organisation de l'événement le Garage de la culture et ses équipements scéniques pour la période du 23 au 26 juillet 2020 et d'accorder une aide financière en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers, au montant de 800.00 \$, comprenant la valeur du prêt du Garage de la culture.

Adoptée

3.10 MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL EN URBANISME POUR 2020

MANDAT À GUILBERT URBANISME POUR UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que la Municipalité a occasionnellement besoin de recourir à des services conseils en urbanisme, notamment pour l'analyse de certains dossiers soumis au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que la Municipalité souhaite obtenir rapidement des avis professionnels lorsque c'est requis pour assurer le bon fonctionnement de son service d'urbanisme et répondre adéquatement aux demandes des citoyens.

RÉSOLUTION 2019-12-293

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER Guilbert Urbanisme pour des services ponctuels d'accompagnement en urbanisme pour l'année 2020 au taux horaire de 95,00\$, plus taxes.

Adoptée

3.11 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

RÉSOLUTION 2019-12-294

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal nomme le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe pour enchérir au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 9 avril 2020.

Adoptée

3.12 DÉSIGNATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PROCHAINE ANNÉE

ATTENDU que le mandat de madame Charline Plante à titre de mairesse suppléante est arrivé à échéance;

ATTENDU que le conseil doit nommer une conseillère pour agir à titre de mairesse suppléante.

RÉSOLUTION 2019-12-295

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal nomme madame Francine Buisson à titre de mairesse suppléante à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'année 2020.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'a été posée concernant les sujets à l'ordre du jour.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christina Béland propose de lever l'assemblée à 20h45.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier